

À CHAQUE HONDA SON CONTRAT

Mode d'emploi

- ♦ Choisissez le tableau correspondant à votre kilométrage annuel jusqu'à 25 000 km ou jusqu'à 35 000 km
- ♦ Choisissez une durée de contrat 36, 48 ou 60 mois
- ♦ Choisissez votre mode de paiement, comptant ou mensuel

Jusqu'à 25 000 KM / AN		36 MOIS	48 MOIS	60 MOIS
JAZZ / CIVIC / HR-V Essence	Mensuel	31 €	43 €	47 €
	Comptant	1 090 €	1 990 €	2 738 €
CIVIC / HR-V Diesel	Mensuel	37 €	46 €	51 €
	Comptant	1 290 €	2 140 €	2 990 €
CIVIC Type R	Mensuel	40 €	53 €	62 €
	Comptant	1 390 €	2 490 €	3 590 €
CR-V Essence/Hybride	Mensuel	40 €	49 €	58 €
	Comptant	1 390 €	2 290 €	3 390 €
CR-V Diesel	Mensuel	42 €	53 €	62 €
	Comptant	1 460 €	2 490 €	3 590 €

Jusqu'à 35 000 KM / AN		36 MOIS	48 MOIS	60 MOIS
JAZZ / CIVIC / HR-V Essence	Mensuel	62 €	70 €	77 €
	Comptant	2 263 €	3 518 €	4 769 €
CIVIC / HR-V Diesel	Mensuel	73 €	78 €	83 €
	Comptant	2 688 €	3 852 €	5 102 €
CIVIC Type R	Mensuel	70 €	91 €	106 €
	Comptant	2 512 €	4 362 €	6 322 €
CR-V Essence/Hybride	Mensuel	71 €	78 €	81 €
	Comptant	2 607 €	3 848 €	4 980 €
CR-V Diesel	Mensuel	80 €	85 €	89 €
	Comptant	2 857 €	4 221 €	5 463 €

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur www.auto.honda.fr ou chez votre concessionnaire Honda.

Honda Motor Europe Ltd - Succursale France
RCS MEAUX 509 243 564 - SIRET 509 243 564 00028
Parc d'activités de Pariest, allée du 1^{er} mai - B.P 46 Croissy Beaubourg
77312 Marne-La-Vallée Cedex 2

Accédez au site
mobile Honda



Sont concernés les véhicules Honda neufs âgés de moins de 12 mois (par rapport à la date de 1^{ère} mise en circulation) et de moins de 20 000 km. Le contrat doit être souscrit chez un concessionnaire du réseau Honda en France.

Honda SATISFACTION est un service proposé par Icare Assurance. Selon conditions générales n° 201705115. Icare Assurance, entreprise régie par le code des assurances, S.A. au capital de 1 276 416 € - RCS Nanterre B 327 061 339. Honda s'engage à réduire au maximum l'impact de ses produits sur l'environnement, conformément au Décret relatif à la gestion des véhicules hors d'usage.



CONTRAT
D'ENTRETIEN
SATISFACTION

À PARTIR DE
31 €
PAR MOIS*



Vous êtes entre
de bonnes mains



* Offre valable sur un véhicule neuf essence des modèles Jazz, Civic (hors Civic Type R), HR-V jusqu'à 25 000 km/an. 36 mensualités de 31 € ou 1 090 € en cas de paiement comptant. Selon conditions générales disponibles en concession.

VOUS ÊTES ENTRE DE BONNES MAINS

Pour que vous profitiez pleinement de votre plaisir de conduite, Honda a imaginé un contrat d'entretien parfaitement adapté à votre style de vie. **C'est simple, complet et personnalisé.**

UN CONTRAT TOUS LES AVANTAGES



- La maîtrise de votre budget entretien**
- ♦ contrat où tout est compris (pièces d'usure⁽¹⁾, ingrédients et main d'œuvre)
 - ♦ la hausse des prix des pièces, des fluides, des lubrifiants et de la main-d'œuvre ne sera pas répercutée pendant toute la durée du contrat
 - ♦ réajustement de l'offre en cas de revente de votre véhicule ou de dépassement kilométrique⁽²⁾



- Vous réglez votre contrat au comptant ou de manière mensualisée**



- Un entretien programmé selon les normes Honda**
- ♦ des prestations de qualité effectuées par des techniciens formés et agréés
 - ♦ l'utilisation de pièces d'origine pour garantir la longévité de votre véhicule



- Un entretien qui préserve la valeur de revente de votre véhicule**



- Le lavage extérieur de votre véhicule après chaque révision**



- La prise en charge du contrôle technique, obligatoire lors du 4^{ème} anniversaire du véhicule**



- Les frais de recyclage des déchets inclus**

COMMENT BÉNÉFICIER DU CONTRAT D'ENTRETIEN SATISFACTION HONDA ?

- ♦ Votre véhicule a moins de 12 mois et 20 000 kilomètres maximum
- ♦ Vous choisissez la durée de votre contrat entre 36, 48 ou 60 mois et le kilométrage effectué par votre véhicule : jusqu'à 25 000 km/an ou 35 000 km/an

Rendez-vous chez votre concessionnaire Honda le plus proche qui s'occupera de tout !
Liste des concessionnaires sur www.auto.honda.fr

LA GARANTIE D'UN SERVICE OÙ TOUT EST COMPRIS⁽³⁾

Entretien courant selon les préconisations du constructeur

- ♦ Fluides (huile moteur et boîte de vitesses, liquide de refroidissement, de freins, de lave-glace)
- ♦ Filtre à air, huile, carburant et habitacle
- ♦ Gaz réfrigérant
- ♦ Courroies, chaînes et galets d'accessoires et de distribution
- ♦ Bougies d'allumage ou de préchauffage
- ♦ Balais d'essuie-glace
- ♦ Amortisseurs de suspensions
- ♦ Rotules de suspensions et de direction
- ♦ Disques de freins avant et arrière
- ♦ Plaquettes de freins avant et arrière
- ♦ Ampoules à filaments
- ♦ Pièces de friction de l'embrayage
- ♦ Arbres de transmission à cardans
- ♦ Batterie de démarrage moteur



⁽¹⁾ - Hors pneumatiques. ⁽²⁾ - Selon les conditions décrites dans votre contrat.

⁽³⁾ - Pièces d'usure (hors pneumatiques), ingrédients et main d'œuvre.